

Le bec de perroquet, le bois de sapins le 9 juin 2016

Les grandes marées du mois de juin se sont déroulées par un temps calme au point que la mer n'a atteint que le bord de la dune du nord du bois de sapins, endroit où la plage est la plus basse.

Donc,

Status quo, exceptés la progression du courant qui se perpétue vers le nord du bois de sapins où sa remontée est en train de dépasser la limite extrême atteinte fin 2012 et l'anse du bec de perroquet où le courant effectue son érosion cyclique de la plage. Le filet test en est au même point et les ruines de blockhaus sont toujours attaquées. La digue Barrois est bien apparente en ce moment.

Les filets devant retenir le sable dans la brèche n'ont pas eu d'effet depuis leur récente pose, ce qui est normal car il n'y a pas de vent, à l'inverse de cet hiver. D'autres filets ont été posés dans la dune au sud de la brèche.

Le diaporama à suivre commence par des illustrations sur nos propos concernant l'abandon du rechargement massif et la dynamique sédimentaire de notre estuaire entre la pointe du haut banc et l'extrémité du bec de Perroquet.

Il se termine par des photos témoins.

Un dernier mot à propos de la gestion sédimentaire, il est illusoire de croire que l'on peut maintenir du sable rapporté, plus de une ou deux périodes de grandes marées d'hiver (2 mois, comme par exemple, les rechargements de l'automne 2015) si l'on ne met pas un minimum de protection sur la plage.

La DDTM ne propose mordicus que des pieux, genre Terminus, en guise de déflecteurs et comme au final elle décide de tout!

C'est aberrant, savent-ils que nous sommes en configuration fortement érosive?

Alors s'ils sont tellement sûrs d'eux, qu'il mettent des pieux tests dans la berge qui est en train de s'éroder, ils verront bien. Daigneront ils nous écouter?

Pas sûr, car faut vous dire, monsieur, que chez ces gens là, on ne cause pas avec les gens d'en bas, monsieur on les ignore.



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et Risques
Affaire suivie par : Bernard Mathon
bernard.mathon@pas-de-calais.gouv.fr
☎ 03 21 50 30 10

ARRAS, le 09 NOV. 2015

Extrait de la lettre du 9 11 2015 de Me la Préfète

Pour autant, je vous confirme que l'Etat poursuivra son accompagnement technique et administratif de la CCOS sur la gestion du cordon dunaire, ainsi que sur d'autres dispositifs qui pourraient être mobilisés pour le financement du réensablement.

A l'issue d'une réunion de coordination, tenue sous la présidence de M. Régis ELBEZ, Sous-Préfet de MONTREUIL-sur-MER, ce 4 novembre 2015, en Sous-Préfecture de MONTREUIL-sur-MER, avec l'ensemble des acteurs concernés (DREAL, DDTM, CCOS et Syndicat Mixte de la Baie de Somme), les points suivants ont été arrêtés pour la présentation du dossier PAPI en Commission Mixte Inondations (C.M.I.) qui a lieu ce jeudi 5 novembre, à savoir :

1ère mesure : la réalisation de la digue rétro-littorale qui fixera le trait de côte, élément clé de voûte d'un dispositif d'ouvrage pérenne (début des travaux en 2020) ;

.../...

2ème mesure : mise en œuvre des mesures conservatoires permettant un comblement conséquent de l'érosion – comblement ponctuel jusqu'à la réalisation de l'ouvrage prévu dans 5 ans – coût évalué à 1 million d'euros sur lequel le financement PAPI sera sollicité ;

(2 millions en fait)

3ème mesure : le réensablement massif pour lequel une fiche action sera jointe et un financement recherché (FEDER,....).

D'autre part, je vous confirme avoir créé les conditions nécessaires pour que M. le Président de la Communauté de Communes Opale Sud puisse également intervenir au cours de la Commission Mixte Inondations afin d'insister d'une part sur les mesures conservatoires et d'autre part, sur les actions complémentaires à conduire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Fabienne BUCCIO

Ce n'est pas 2ème
mesure ou 3ème

Intervention d'alerte de M Cousein, septembre 2012



Question au Préfet de M. Bruno COUSEIN, Conseiller Général du canton de Berck, sur les risques de submersion marine en Baie d'Authie et la possibilité de mise en œuvre d'une cellule de vigilance

*Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Dans le volet « Environnement et Développement Durable » du rapport d'activité des services de l'Etat qui nous est présenté ce jour, figure une présentation de l'action de l'Etat dans le département pour la préservation des milieux aquatiques.

Cette présentation fait référence aux différents travaux en matière d'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mais également de la mise aux normes de certains ouvrages au titre du classement en faveur de la continuité écologique de certains cours d'eau et affluents.

Parmi ces cours d'eau classés au titre de la continuité écologique figure l'Authie, la Canche et leurs affluents.

Par la présente intervention, je souhaite mettre en exergue le cas de la Baie d'Authie et notamment le problème de la lutte contre la submersion marine.

En effet, la remontée des sédiments du sud vers le nord de la Baie risque, si rien n'est fait de manière urgente, de provoquer deux conséquences majeures :

- la 1ère humaine : le banc sableux crée par la remontée de sédiments rabat l'Authie sur la rive nord et crée ainsi une très forte érosion qui fragilise de jour en jour le cordon dunaire, ultime protection des populations contre le franchissement conjugué de l'Authie et de la mer. Ce sont non moins d'une centaine d'arbres qui sont tombés à la mer au cours des dernières semaines, emportés par la marée vers Berck et Merlimont, et des centaines d'hectares de bas-champs ainsi que de nombreuses habitations qui risquent d'être submergés.

- la 2nde écologique et économique : la baie d'Authie, actuellement en train de se colmater par ce banc sableux, risque de perdre sa maritimité et de ce fait toute la biodiversité qui lui a valu son classement au titre de NATURA 2000. Pour rappel, la Baie d'Authie est l'une des dernières en France à subsister à l'état naturel. Cela constitue indéniablement un atout pour le littoral du Pas-de-Calais et un attrait touristique majeur.

Les conséquences de la perte de sa maritimité ne seraient pas sans effets non plus sur le plan économique et humain.

Intervention M Cousein, suite



Il est donc nécessaire et primordial d'intervenir rapidement pour lutter efficacement contre les risques de submersion marine dans la Baie d'Authie afin de préserver son intérêt faunistique, floristique et touristique mais également de protéger les personnes et les biens.

En ce sens, la communauté de communes Opale-Sud a conclu un partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) qui gère la partie sud de la Baie d'Authie.

Ce partenariat s'est concrétisé le 13 juillet dernier par la signature avec Mr Delpuech, Préfet de Région Picardie, d'un Programme d'action de Prévention contre les inondations (PAPI) de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie.

Ce programme doit permettre :

- De compléter les études de vulnérabilité du littoral picard et du sud du Pas de Calais,*
- De définir une stratégie d'intervention partagée par l'ensemble des partenaires assortie d'un programme d'actions,*
- Et de mettre en place une gouvernance effective.*

Deux ans sont nécessaires pour finaliser cette démarche et entrevoir les premières actions concrètes.

Deux ans, cela est très long au regard d'une situation qui se dégrade au quotidien à la faveur des marées et des vents dominants.

Face à ce constat, il serait sans doute nécessaire de pouvoir constituer sous votre égide « une cellule de vigilance » qui réunirait les élus, les collectivités locales, les services de l'état, des représentants d'associations et d'usagers afin de veiller à l'évolution de la criticité de cette situation.

Par ailleurs, Mr le Préfet, en cas d'urgence avérée, pouvez-vous m'indiquer s'il existe des dérogations permettant la mise en œuvre rapide d'actions conservatoires avant que « l'irréparable » ne se produise ?

Je vous remercie de votre attention.

Visite Préfet le 8 octobre 2012
Lancement du projet fin 2012



DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE D'UN ESTUAIRE PICARD : LA BAIE D'AUTHIE

Printemps 1998, extrait

C. DOBRONIAK, E. ANTHONY
Université du Littoral - Côte d'Opale -
Département de Géographie,
2 Chaussée des Darses - SP140 DUNKERQUE

Laissée longtemps à l'écart des grands enjeux touristique, l'estuaire de l'Authie est resté faiblement urbanisé, laissant de ce fait intact un immense espace dunaire, de plage et de vasières ainsi que de prés salés et de prairies qui constituent un patrimoine écologique d'une qualité exceptionnelle. La Baie d'Authie figure ainsi parmi les sites de valeur internationale. Il apparaît en 7^{ème} position dans le classement des grands sites à vases, de prés salés et saumâtres de la façade atlantique française.

Situés entre la Canche au nord et la Somme au sud, l'estuaire de l'Authie, terminus d'un petit fleuve côtier de 98 kms à faible débit.

1. DESCRIPTION DE L'ESTUAIRE :

Nettement moins étendue que la Baie de Somme, la Baie d'Authie est deux fois plus vaste que celle de la Canche. La zone soumise aux

marées s'étend sur 2200 ha, et si on ajoute les dunes et les marais poldériés qui bordent l'estuaire, on atteint une surface globale de 3000 ha. En effet, l'onde de marée peut remonter jusqu'à Colline Beaumont (situé à 14 kms de l'embouchure) par faible coefficient, aussi, on peut définir dans l'estuaire 2 entités :

- La baie d'Authie, proprement dite, avec son chenal qui s'étend au-delà de l'ancien Pont à Cailloux, site qui constitue la limite du domaine public maritime.
- L'Authie et les prés salés soumis à l'influence directe des marées, entre Colline Beaumont et l'ancien Parc à Cailloux. Le cours de l'Authie y décrit de nombreux méandres dont les sinuosités contribuent à ralentir l'écoulement des eaux.

2. DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE DE L'ESTUAIRE DE L'AUTHIE

La Baie d'Authie, dont la morphologie actuelle et la dynamique sédimentaire est dominée par des processus liés à un marnage supérieur à 5m (à l'embouchure) et aux houles, présente l'aspect typique des estuaire «picards», c'est-à-dire une zone en

engraissement ou poulier au sud (le Banc de Routhienville) opposé à une rive nord en érosion ou mouoir (le Haut Banc). Le chenal atteint l'océan par un cours sinueux qui change souvent de position.

Malgré une surface en grande partie intertidale, on assiste donc à un recul de la rive nord et une progression de la rive sud vers le nord.

Le long d'une côte sableuse rectiligne, la présence d'un estuaire est caractérisée au large de la ligne de rivage par une plate-forme sableuse sub à supra-tidal qui largement comble l'estuaire. Cette construction provient majoritairement d'apports marins, et son étendue vers le large est caractéristique de la puissance de ramassage des courants de vidange de l'estuaire. Le poulier repose sur le delta, or les sables apportés du sud par la dérive littorale sont stockés au sein de cette tâche avant d'être recyclés vers les dunes et vers ce delta (Figure 3).

Lors du remplissage, une rotation des courants vers la droite s'amorce, il en résulte un mouvement tourbillonnaire centré sur la pointe de Routhienville et dont la périphérie vient lécher la rive nord entre la pointe du Haut Banc et le bec du Perroquet (Figure n° 1). Il y a ainsi de nouveau dépôt de sédiments au niveau du Banc de Routhienville.

La vidange de l'estuaire s'effectue sans tourbillon mais est influencé par le courant du large qui repousse vers le nord les courants de vidange et contribue à éroder encore cette même rive (Figure n° 2). Les sédiments entraînés par le jusant se déposent au nord de l'estuaire, accroissant le Banc de Routhienville.

En allant de l'extérieur vers l'intérieur, le front dunaire montre plusieurs cellules sédimentaires. Ces cellules dont le transit de sable se fait parallèlement à la côte vers le Bec du Perroquet, constituent des relais de sables recyclés des dunes vers le stock sédimentaire intertidal intérieur.

Faute d'avoir reconnu et pris en compte cette dynamique de recyclage sédimentaire, les ouvrages anthropiques, notamment la digue submersible, destinés à stabiliser le front dunaire de la rive Nord, n'ont pas été efficaces pour prévenir de l'agression du pied de dune, et ont même déporté l'érosion plus à l'Est.

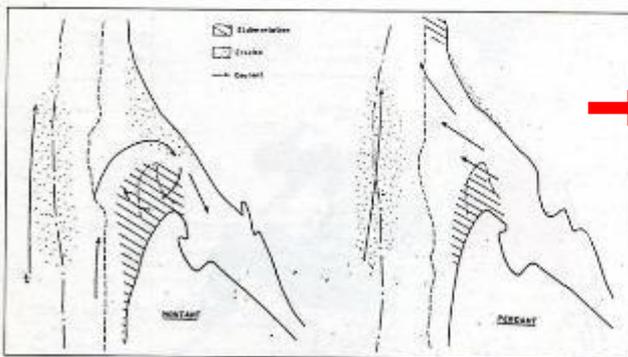


Figure n°31 : Mécanisme de remplissage et vidange de l'estuaire. Tendances érosion-sédimentation (PM. CLUQUE, 1986)

Le document de la page précédente constitue la première page d'un article paru dans le bulletin de l'observatoire de l'environnement littoral et marin (LARUS) n°7 publié au Printemps 1998.

Il convient de lire plus particulièrement la dynamique sédimentaire qui explique que si le phénomène a pour origine une accumulation au sud de sables très fins provenant du large et amenés par les courants, puis arrachés de la grève et transportés par les vents dominants, il s'y surajoute des dépôts provenant de l'érosion de la rive nord. Celle-ci s'aggravant quantitativement, il faut certainement y trouver la cause de l'accélération de la dérive que l'on connaît depuis 5 ans.

Par contre la dérive de sable vers l'extrémité du bec de Perroquet, dont il est fait mention dans le document et que l'on constatait il y a encore deux ans, n'existe plus.

lexique

Estuaire :

Si on se limite à la racine latine aestus = mouvement des flots, un estuaire constitue l'embouchure d'un fleuve où se font sentir les marées.

Il est par définition une zone d'interface entre fleuve et océan, et une zone de transition entre le domaine continental et le milieu marin. Les eaux estuariennes possèdent donc à la fois des caractéristiques fluviales et océaniques, qui entraînent des propriétés physiques et chimiques particulières, se traduisant par des fonctions sédimentaires, biologiques et écologiques spécifiques.

Plateforme sableuse sub à supralittoral :

Partie du littoral dont les niveaux de marées permettent de délimiter plusieurs étages :

L'étage supralittoral, situé au-dessus des hautes mers de vives eaux, n'est recouvert que lors des marées d'équinoxes.

L'étage intertidal ou zone de balancement des marées est compris entre le niveau extrême que peut atteindre la mer lors des hautes mers de vives eaux, et le plus bas niveau, découvert aux basses mers de vives eaux.

L'étage subtidal est la zone immergée :

Défini mixte de jusant et de flot : Sédiments accumulés à l'extérieur de l'embouchure d'un fleuve par les courants de jusant, et à l'intérieur du bassin par les courants de flot.

Cellules Sédimentaires :

Section de côte où circulent des sédiments en situation de bilan sédimentaire équilibré. Une cellule dispose donc d'un secteur en érosion, un secteur stable et un secteur en accrétion.

Le Slikke, zone inondée par les hautes mers et asséchée à basse mer, dépourvue de végétation mais grand réservoir faunistique, s'est constitué autour du chenal dans les zones protégées de la houle, lorsque la profondeur est faible et la charge en sédiments important.

Le Schorre, pré salé ou mollière en Picardie, s'établit au-delà de la Slikke pour s'imbriquer dans le massif dunaire. Immergé uniquement lors de hautes mers de vives eaux, le Schorre est morcelé de nombreux marigots toujours envahis à la fin du flot et vidés au début du jusant. Ces chenaux constituent le prolongement de la Slikke tandis

que Schorre possède une couverture végétale halophile dense. Les dunes de la Baie d'Authie, de deux types morphologiques remarquables, ne peuvent être dissociées de l'estuaire, la faune et la flore étant tributaires de cette solidarité de milieu. D'autant plus qu'au point de vue géomorphologique, elles sont issues de la formation de l'estuaire lors des transgressions flandriennes et dunkerquennes et évoluent avec lui... Les dunes de la rive Sud sont dites d'accumulation, la rivage vers le Nord, tandis que les dunes de la rive Nord sont dites de remaniement, la côte reculant vers l'intérieur des terres. Il existe donc des formations dunaires primaires et secondaires. Les premières résultent d'une accumulation de sable sous formes de dunes embryonnaires pouvant donner par la suite un cordon littoral. Les secondes sont en fait une reprise des premières soumises à l'érosion éolienne et qui conduir à l'édification de caudreyres et de dunes paraboliques.

L'estran sableux de la Baie d'Authie est très large : supérieur à 2,5 km au niveau de la pointe de Routhiauville et 1 km à la pointe du Haut Blanc, par suite de la faible pente des fonds et du marée important.

Photo du 26 septembre 2012



courant



Photo du 17 juillet 2014

courant





courant



Photo du 8 juin 2016
Nécessité d'y protéger la zone de rechargement
contre les courants de marée

Photo du 8 juin 2016, sud du blockhaus, l'érosion



Photo du 8 juin 2016, devant le blockhaus, le filet



Photo du 8 juin 2016, nord du blockhaus, le courant



Photo du 8 juin 2016, filets de retenue du sable dans la dune



Photo du 8 juin 2016, le filet descendu



Photo du 8 juin 2016, sud du blockhaus, sous un autre angle



Photo du 8 juin 2016, la digue Barrois

